

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 15 mars 2022

MAIRIE DE MALAUSSENE  
Mairie  
La Traverse  
06710 MALAUSSENE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

**REAM**

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00233778		Prélevé le : lundi 28 février 2022 à 10h33
Unité de gestion	2301	REAM	par : PRELEVEUR CARSO THOMAS BERNAU
Installation	TTP 004642	STATION CHLORATION GARE + VILLAGE	Type visite : P1
Point de surveillance	P 0000004571	STATION CHLORATION GARE + VILLAGE	
Localisation exacte		SORTIE RESERVOIR SCHIAMINIER	
Commune		MALAUSSENE	

**Mesures de terrain**

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	9,0 °C				25,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	0,31 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,34 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

**Commentaires de terrain**

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : P1 Code SISE de l'analyse : 00233791 Référence laboratoire : LSE2202-7090

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU				2,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
Carbonates	0 mg(CO3)/L				
Hydrogénocarbonates	202,0 mg/L				
Titre alcalimétrique	0,00 °f				
Titre alcalimétrique complet	16,55 °f				
Titre hydrotimétrique	35,52 °f				
<b>MINERALISATION</b>					
Chlorures	2,6 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	669 µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	180 mg/L				250,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	1,3 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,10		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00233778)

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général  
et par délégation,  
P/le délégué départemental des Alpes-Maritimes  
L'ingénieur du génie sanitaire

  
Jérôme RAIBAUT

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).

**Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**Edité le 15 mars 2022**

MAIRIE DE MALAUSSENE  
Mairie  
La Traverse  
06710 MALAUSSENE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
**CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS**

**REAAM**

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00233759		Prélevé le : lundi 28 février 2022 à 10h57
Unité de gestion		2301	REAAM	par : PRELEVEUR CARSO THOMAS BERNAU
Installation	UDI	000231	MALAUSSENE VILLAGE	Type visite : D1
Point de surveillance	P	0000000310	RESEAU MALAUSSENE VILLAGE	
Localisation exacte			FONTAINE RUE GRANDA CARRERA	
Commune			MALAUSSENE	

**Mesures de terrain**

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	7,5 °C				25,00	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	8,1 unité pH			6,50	9,00	
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,29 mg(Cl <sub>2</sub> )/L					
Chlore total	0,32 mg(Cl <sub>2</sub> )/L					

**Commentaires de terrain**

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00233772 Référence laboratoire : LSE2202-6879

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				2,00	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00233772

Référence laboratoire : LSE2202-6879

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,91 unité pH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	653 µS/cm			200,00	1100,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00233759)

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général  
et par délégation,  
P/le délégué départemental des Alpes-Maritimes  
L'ingénieur du génie sanitaire

  
Jérôme RAIBAUT

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).